



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU DITEP LES EAUX VIVES

N°2024_079

Date d'affichage de la liste des délibérations : **25 juin 2024**

Date de transmission en Préfecture : **25 juin 2024**

Date de mise en ligne : **25 juin 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 juin 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Agnès BÉRAL (à Béatrice DHENNIN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Sophie REYSSET (à Nicolas KELEN) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

Depuis 2016, une classe externalisée du Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (DITEP) est implantée au sein de l'école Jean Moulin.

Les DITEP sont des structures médico-sociales créées par convention entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Académies et des organismes spécialisés. Les orientations des enfants en DITEP sont notifiées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), au sein de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH). L'établissement qui porte l'unité d'enseignement externalisé sur l'école Jean Moulin est le DITEP Les Eaux-vives à Grigny.

Afin de favoriser leur inclusion et leur scolarisation en milieu ordinaire, huit élèves d'âge élémentaire sont accueillis au sein de l'école. Il s'agit d'enfants présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe totalement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Pour autant, leurs potentialités intellectuelles et cognitives sont préservées.

Les enfants sont accompagnés par une enseignante spécialisée missionnée par l'Éducation Nationale et des éducateurs spécialisés du DITEP. Pour permettre de travailler avec ces élèves, lors de temps de décroisement, et de disposer d'un espace de répit, la ville de Brignais met à disposition du DITEP une salle de classe et un bureau. Ceci est complété par la mise à disposition de mobilier et de moyens informatiques.

La convention de mise à disposition signée en 2016 est devenue caduque par son ancienneté et la restructuration / rénovation de l'école Jean Moulin, il est nécessaire d'en établir une nouvelle.

Parallèlement, la convention précise les termes et tarifs des mises à disposition des locaux sportifs pendant ou en dehors des périodes scolaires.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 13 juin 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- AUTORISER le Maire ou l'adjoint en charge de l'Enfance, la Jeunesse et la Vie scolaire à signer la convention de mise à disposition telle que présentée en séance et jointe en annexe
- VALIDER les termes et tarifs des mises à disposition de locaux sportifs, selon les termes de la convention

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jessica DIONISIO

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD